

Aujourd'hui en France

30/11/2018

Les PV pleuvent, les Marseillais craquent

Avec la mise en place des Scancars, les amendes de stationnement explosent tandis que les démarches pour les contester désorientent les automobilistes. La tension monte.

Par Marc Leras Marseille

« **J'ai reçu 25 PV** en quelques semaines, parfois c'était trois par jour. J'en ai même eu deux dressés à quatre minutes d'intervalle. Et à chaque fois, c'est toute une procédure pour les contester, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit par Internet! J'ai dû envoyer 25 fois les mêmes pièces justificatives... » Titulaire d'un macaron handicapé qui lui donne droit au stationnement gratuit dans toute l'Europe, Christophe est un exemple du piège administratif dans lequel sont plongés les automobilistes marseillais qui veulent contester une contravention, désormais appelée forfait post-stationnement (FPS).

Depuis le 1^{er} janvier, 535 000 FPS ont été distribués, un nombre qui a été multiplié quasiment par deux après que la société SAGS, qui gère le stationnement en délégation de service public pour la mairie de Marseille, a lancé dans les rues de la ville deux Scancars : ces voitures sont capables de lire 1 500 plaques d'immatriculation par heure et de vérifier si l'horodateur a été payé. Un agent dresse alors un FPS à 17 €, qui passe à 67 € en cas de non-paiement dans les délais.

En février, la mairie avait déjà présenté ses excuses à environ 300 automobilistes verbalisés à tort. SAGS renvoie, elle, vers son site Internet pour les réclamations. « Nous recevons beaucoup de dossiers incomplets, c'est la loi qui précise les pièces à fournir », indique son président, Jean-

Laurent Dirx, qui met en avant notamment la fraude aux fausses cartes handicapé.

une voiture de police devant la trésorerie

Ces réclamations doivent être rédigées dans un délai d'un mois, sinon, la loi prévoit qu'il faut d'abord payer puis contester devant la commission du contentieux du stationnement payant à Limoges, en Haute-Vienne. C'est ce que font par exemple des agents des impôts verbalisés régulièrement alors qu'ils stationnent sur des places réservées au Trésor public.

Mais de nombreux automobilistes désorientés se rendent à la trésorerie Marseille amende, qui a déjà dû gérer depuis mars 100 000 plaintes pour des forfaits post-stationnement majorés sans pouvoir intervenir sur les dossiers. La tension est telle dans ce petit bureau, désormais ouvert uniquement le matin avec une file jusque dans le couloir, que les syndicats CGT et Solidaires ont déclenché un droit d'alerte : désormais, une voiture de police est en faction devant la trésorerie tous les matins à 11 heures. « Les agents se font menacer de mort, certains sont même attendus à la sortie par des gens mécontents que nous n'ayons aucune réponse à leur apporter », témoigne Frédéric Larrivée, de la CGT. « Les gens sont à bout, notamment ceux qui ne maîtrisent pas les démarches sur Internet : ils ne comprennent pas pourquoi ils doivent payer et n'ont personne vers qui se tourner. »

« Il y a un problème d'information, l'Etat n'a pas assez communiqué sur le changement de législation, reconnaît Jean-Luc Ricca, adjoint en charge du stationnement. Mais les Marseillais ne payaient qu'à 30% le stationnement, c'est ce qui a changé. »

PV : les agents trop souvent violentés

FINANCES

Ces derniers mois, le nombre d'amendes pour stationnements gênants a explosé à Marseille. Les agents des finances publiques en sont les victimes collatérales.

La hausse des violences sur les agents des finances publiques est-elle liée à la mise en place des « scan-cars » à Marseille ? C'est en tout cas ce que pensent la CGT et Solidaire, montés en intersyndicale au sujet de ces véhicules de sociétés privées, qui relèvent, depuis le 1er janvier, pour le compte de la mairie, les plaques des véhicules en stationnement gênant à une cadence industrielle. « Le problème est que le nombre d'amendes a explosé. Les gens viennent chez nous pour contester le PV puisque c'est ici qu'ils

doivent payer. Quand on leur explique que nous ne sommes là que pour encaisser, il arrive que la situation dérape parfois », raconte Philippe Laget, co-secrétaire CGT Finances publiques.

Insultes et menaces

Si le paiement se passe à la Trésorerie amende, le processus de contestation est complexe. Il passe par l'envoi d'un recommandé à une agence privée, à Mâcon, qui décide si la requête est recevable. Là, s'il y a rejet, l'automobiliste doit envoyer un nouveau recommandé, ce coup-ci, à Limoges, mais doit payer l'amende en attendant. Contestation valable ou non, c'est à la Trésorerie amende que l'usager doit payer (et se faire rembourser s'il obtient gain de cause). Un retour à la case départ qui en excède plus d'un.

« Depuis le printemps, nous en sommes à plus de 100 000 amendes contestées. Nous sommes submergés et

n'avons pas que les cas des automobilistes à traiter. Des personnes se battent dans la queue, frappent les vigiles, nous insultent ou nous menacent », confie Philippe Laget qui demande que « la mairie prenne ses responsabilités en créant un bureau dédié aux contestations des amendes puisqu'elle a fait le choix de privatiser le contrôle des stationnements. »

Une demande qu'avait anticipée Jean-Luc Ricca, le conseiller municipal délégué à la circulation et au stationnement. « La délégation de service public titulaire du marché du contrôle arrive à expiration. À compter du 1er avril 2019, nous aurons un nouveau délégataire, une société privée, à qui nous avons demandé qu'il y ait un bureau pour recevoir les contestataires », annonce-t-il avant de confier : « il y a une mauvaise communication du gouvernement sur les moyens de paiement des amendes ».

Alan Bernigaud

La Marseillaise 30/11/2018

SOCIAL

Les agents des finances publiques sous pression



L'intersyndicale CGT et Solidaires alerte sur les conséquences engendrées par l'afflux des forfaits post-stationnement. /CH.C.

Menaces de mort envers les agents, insultes, bagarres entre usagers... L'ambiance est tendue dans les couloirs de la trésorerie amende des Bouches-du-Rhône, avenue Jules-Cantini (8^e). La dépenalisation des amendes de stationnement transformant les PV en redevances, l'augmentation du tarif des majorations et l'apparition des scan-cars rendent complexes, voire ubuesques, les procédures de contestations.

Bienvenue dans les méandres des forfaits post-stationnement (FPS). "Si le redevable veut en effet contester, il doit effectuer un recours administratif préalable obligatoire (Rapo) par lettre recommandée. Il peut ensuite saisir la commission du contentieux du stationnement payant à Limoges, explique Philippe Laget, co-secrétaire de la CGT des finances publiques. Trois mois après la date du constat du FPS, le tarif passe de 17 € à 67 €. Et seulement à ce moment-là, les redevables sont poursuivis pour défaut de paiement et pris en charge par la trésorerie". Mais ça, le rappellent les syndicalistes, les usagers l'apprennent à leurs dépens.

Si ces recours sont possibles via Internet, si une permanence téléphonique existe, les contestataires affluent. "Depuis le mois de mars, les agents marseillais ont réalisé 100 000 prises en charge. C'est une véritable course folle qui a été enclenchée, on maltraite les usagers et le personnel. On mélange dans un même couloir un public très dif-

férent et rien n'est fait pour gérer cette situation. Certains attendent depuis 6 h 30 et à midi, le bureau ferme", poursuit Frédéric Larrivée, cosecrétaire de la CGT.

Depuis le dépôt d'un droit d'alerte par le syndicat en octobre, la fermeture des bureaux à 12 heures se déroule sous surveillance policière. Mais les efforts ne doivent pas s'arrêter là, selon les deux cosecrétaires : "À qui profite cette augmentation des PV? Aux communes et à l'intercommunalité. La Ville de Marseille devrait tenir une permanence afin d'orienter les usagers." Les syndicats demandent aussi à ce que les effectifs de la trésorerie amendes du boulevard Cantini soient revus à la hausse et passent de 29 à 35 agents. "Non seulement nous devons absorber une mission supplémentaire avec la gestion des forfaits post-stationnement mais les conditions de travail sont de plus en plus difficiles. Ces agressions quotidiennes deviennent insupportables pour eux. Ils se font interpeller jusque dans la rue lorsqu'ils sortent du bureau", reprend Frédéric Larrivée. Et pour certains, la situation vire au véritable cauchemar lorsqu'ils sont verbalisés devant le centre sur des places pourtant réservées... "Pour eux c'est la double peine car ils ne peuvent pas se permettre de laisser courir une amende au risque de se voir infliger une sanction disciplinaire", souffle Philippe Laget.

Christelle CARMONA